



COMPTE-RENDU provisoire DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-sept janvier, sous la présidence de Monsieur Armino GOMES, Maire.

Etaient présents : Armino GOMES, Dejan GLISOVIC, Humberto CARVALHO, Grégoire MEYMERIE, Valérie DUVAL, Henri PRÉVOSTEAU

Absents : France VAN DEN BURG, David FRATINI, Philippe EXBRAYAT, Alexandre BONILLA PEREZ

Quorum : 6

Procurations : Alexandre BONILLA PEREZ donne pouvoir à Dejan GLISOVIC
Philippe EXBRAYAT donne pouvoir à Henri PRÉVOSTEAU

Date de la convocation : 27 janvier 2024

Ordre du jour :

- I. Nomination du secrétaire de séance 2
- II. Validation du Compte-rendu du conseil municipal du 10/01/2024 .. 2
- III. Convention tripartite Médiévale. 2
- IV. Règlement intérieur du cimetière. 2
- V. Remboursement de frais à un élu. 2
- VI. Questions diverses 2



I. Nomination du secrétaire de séance

Grégoire MEYMERIE est nommé secrétaire de séance.

II. Validation du Compte-rendu du conseil municipal du 10/01/2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier est validé à l'unanimité.

III. Convention tripartite Médiévale.

Comme évoqué lors d'un conseil précédent, une convention tripartite entre la mairie, l'association FPA et la Santeulienne doit être établie au sujet de l'évènement « **la Médiévale** ».

Ce dernier se déroulera les 27 et 28 avril 2024.

Il est demandé de délibérer en faveur de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

IV. Règlement intérieur du cimetière.

Le règlement du cimetière comporte des erreurs ainsi que des points à éclaircir, le sujet sera traité à une date ultérieure.

V. Remboursement de frais à un élu.

Lors de la visite du Sénat le samedi 20 janvier, le conseil des jeunes, les élus ainsi que les employés ont été invités à se restaurer au Mac Donald de Rambouillet.

La mairie n'ayant pas de compte attitré, le Maire a avancé les frais et il est demandé de délibérer en faveur du remboursement de 158.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

VI. Questions diverses

Mr Prévosteau demande l'état de l'art de l'étude de travaux concernant l'église, le Maire répond que l'architecte est venu réaliser un scan 3D. Par la suite, ce dernier présentera le résultat de cette étude (diagnostic, classification,...) ainsi qu'un planning des travaux.

Mr Prévosteau demande également le diagnostic du camion de la commune actuellement hors de service, le maire répond que le chargeur est endommagé, la nouvelle pièce commandée est en attente de livraison pour entamer la réparation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15